|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 6 février 2013

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 9**COM 2/BJ | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
| Tél.:Fax:E-mail: | +41 22 730 6311+41 22 730 5853tsbsg2@itu.int  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 2;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Approbation de la Recommandation UIT-T révisée E.129 et de la nouvelle Recommandation UIT-T E.1110**  |

Madame, Monsieur,

1 Suite à la Circulaire TSB 309 du 3 septembre 2012, j'ai l'honneur de vous informer que 28 Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 2 **ont approuvé**, durant la séance plénière du 31 janvier 2013, un projet de Recommandation UIT-T révisée et un projet de nouvelle Recommandation UIT-T.

2 Les titres des Recommandations UIT-T révisée et nouvelle qui ont été approuvées sont les suivants:

***E.1110 – Attribution de l'indicatif de pays E.164 +888***

***E.129 – Présentation des plans de numérotage nationaux***

3 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT-T.

4 Les versions prépubliées de ces Recommandations seront prochainement disponibles sur le site web de l'UIT-T.

5 L'UIT publiera ces Recommandations dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications